



Charte d'utilisation de l'intelligence artificielle

Version 1.0 · Septembre 2026

Référente : Alicia Ruiz, gérante

1. Pourquoi cette charte ?

Arxama, agence de communication globale, intègre l'intelligence artificielle dans ses méthodes de travail. Ces outils accélèrent nos productions, enrichissent nos analyses et libèrent du temps pour la réflexion stratégique et la relation client. Ils exigent en retour un cadre clair. Cette charte formalise nos pratiques. Elle fixe ce que nous nous autorisons, ce que nous nous interdisons et la manière dont nous protégeons les intérêts de nos clients.

Elle poursuit six objectifs :

- sécuriser nos usages quotidiens de l'IA ;
- protéger les données et les informations confiées par nos clients ;
- garantir la qualité et la fiabilité de nos livrables ;
- définir les responsabilités de chacun ;
- inscrire nos pratiques dans le cadre du RGPD et du règlement européen sur l'IA (AI Act) ;
- apporter à nos clients des garanties concrètes et vérifiables.

Elle s'applique à l'ensemble de l'équipe, à tous les outils d'IA employés dans le cadre professionnel et à toutes les prestations, quel que soit le client.

2. Notre positionnement

L'IA est chez Arxama un **outil d'exécution au service de l'expertise humaine**. Elle assiste, accélère, propose. Elle ne décide pas, ne signe pas, ne remplace personne.

Le jugement stratégique, la direction créative, la connaissance des clients et la responsabilité finale de chaque livrable restent humains. Un contenu produit avec l'aide d'une IA engage Arxama exactement comme un contenu produit sans elle : mêmes exigences, mêmes vérifications, même signature.

Cette position guide toutes les règles qui suivent.

3. Nos outils

Les outils suivants sont autorisés pour le travail client :

- **ChatGPT** (OpenAI), version professionnelle ;

- **Claude** (Anthropic), version professionnelle ;
- **Upmeet** en version premium, pour la transcription et la synthèse de réunions ;
- **Les fonctions d'IA d'Adobe Photoshop** pour la retouche d'images.

Les comptes professionnels Arxama sont la règle pour le travail client, en particulier dès qu'une réflexion s'appuie sur un historique, un brief ou des informations stratégiques. Un compte personnel reste toléré pour des tâches courantes à faible enjeu (reformulation, correction, question générique), à deux conditions : l'option d'entraînement des modèles sur les conversations est désactivée dans les réglages du compte, et le contenu saisi respecte l'intégralité des règles de confidentialité de la section 6.

Tout nouvel outil fait l'objet d'une validation préalable par la direction. Cette validation vérifie au minimum : la localisation de l'hébergement des données, leur durée de conservation, et l'absence d'exploitation des contenus soumis pour l'entraînement des modèles.

4. Nos usages

Dans le respect des règles de confidentialité définies à la section 6, l'IA est autorisée pour :

- la recherche documentaire, l'idéation et le brainstorming ;
- l'aide à la rédaction : premiers jets, reformulation, synthèse, adaptation de ton ;
- l'analyse de données SEO et de trafic (exports Search Console, Analytics) ;
- la transcription et le compte rendu de réunions via Upmeet ;
- la retouche et l'amélioration d'images existantes ;
- les moodboards, recherches visuelles et explorations créatives à usage interne ;
- l'assistance technique : extraits de code, requêtes, automatisations internes.

Ces usages sont des permissions pleines. Personne n'a à se justifier de recourir à l'IA dans ce cadre.

5. Usages interdits

Cinq interdits, sans exception ni interprétation :

1. **Générer l'image d'une personne réelle identifiable.**
2. **Envoyer ou publier un contenu produit avec l'aide d'une IA sans relecture humaine.**
3. **Saisir dans un outil d'IA un document portant une mention de confidentialité.**
4. **Générer intégralement un visuel final destiné à un livrable client sans validation de la direction.**
5. **Saisir des données personnelles au-delà du nom : coordonnées, fichiers de contacts, données RH, données sensibles.**

Tout doute sur un cas limite se règle avant l'action, par une question à la référente. Un manquement constaté se signale immédiatement : l'objectif est de corriger vite, pas de sanctionner.

6. Confidentialité, sécurité et protection des données

Notre règle d'or : la sensibilité d'un prompt s'évalue **dans son ensemble**, pas donnée par donnée. Des informations publiques isolées, combinées à un brief ou à une stratégie client, forment un ensemble confidentiel. Avant chaque saisie, la question à se poser est simple : « si ce prompt fuitait tel quel, mon client serait-il à l'aise ? »

Règles spécifiques :

- **Propositions commerciales et devis** : seuls les extraits décrivant le périmètre d'une prestation sont admis, pour cadrer une demande à l'IA. Les montants, conditions et annexes n'y entrent pas.
- **Contrats** : jamais, en aucune circonstance.
- **Identifiants, accès, mots de passe** : jamais, en aucune circonstance.

Réunions et Upmeet : l'enregistrement d'une réunion respecte trois conditions : les participants en sont informés avant le lancement, chacun a la possibilité de le refuser, et les transcriptions sont conservées pendant la durée de la collaboration avec le client concerné. La référente pilote une purge annuelle des transcriptions obsolètes lors de la révision de la charte.

En cas de saisie accidentelle d'une donnée protégée, le collaborateur en informe la référente le jour même. La conversation concernée est supprimée de l'outil.

7. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Une création générée intégralement par une IA, sans apport créatif humain substantiel, n'ouvre aucun droit d'auteur. Livrer un tel contenu priverait nos clients de toute exclusivité sur leur propre communication. Nos règles en découlent.

Pour les images, trois niveaux :

- **Libre** : génération à usage interne pour moodboards, recherches et intentions créatives ;
- **Encadré** : retouche et amélioration d'images existantes via Photoshop, l'apport créatif humain restant central ;
- **Interdit sauf validation** : génération intégrale d'un visuel final destiné à un livrable client. Toute exception exige la validation de la direction et l'information du client.

Pour les textes : l'IA fournit une matière première. La structure, la réécriture, l'enrichissement et l'angle éditorial relèvent du collaborateur. Cet apport substantiel garantit la protection juridique des livrables et leur singularité.

Chaque collaborateur vérifie par ailleurs que les contenus tiers intégrés à un livrable (images, citations, données) sont libres de droits ou dûment licenciés.

8. Qualité et vérification

Tout contenu produit avec l'aide d'une IA passe par une **relecture en binôme** avant envoi au client. Cette pratique, déjà en vigueur dans l'agence, devient une règle formelle.

La relecture porte au minimum sur :

- l'exactitude des chiffres, dates, noms, sources et citations, systématiquement vérifiés à la source ;
- la détection des hallucinations : faits inventés, références inexistantes, affirmations non sourcées ;
- les biais sociaux, de genre ou d'origine dans les formulations et les représentations ;
- la cohérence avec le brief, la voix et le positionnement du client ;

- l'orthographe et la typographie.

Un contenu douteux ne part pas. Le délai n'est jamais une excuse recevable pour sauter une vérification.

9. Transparence vis-à-vis des clients

Arxama assume ses usages de l'IA. Toute question d'un client sur la place de l'IA dans une prestation reçoit une réponse honnête et précise. Cette charte est communicable à tout client qui en fait la demande.

Dans les réponses aux appels d'offres, en particulier ceux du secteur public, nos usages de l'IA sont mentionnés explicitement, en cohérence avec les obligations de transparence du règlement européen sur l'IA applicables depuis août 2026.

À l'inverse, aucun livrable n'est présenté comme « généré par IA » : nos livrables sont des productions Arxama, conçues, vérifiées et signées par l'équipe, avec l'IA comme outil parmi d'autres.

10. Gouvernance et responsabilités

Alicia Ruiz, gérante, est la référente de cette charte.

À ce titre, elle :

- arbitre les cas limites et répond aux questions du quotidien ;
- assure la veille réglementaire (AI Act, RGPD, jurisprudence sur les contenus générés) ;
- révisé la charte une fois par an, ou dès qu'une évolution majeure le justifie.

Chaque collaborateur est responsable des contenus qu'il saisit dans les outils, des livrables qu'il produit et des relectures qu'il effectue. Il signale sans délai tout incident, tout doute et toute pratique qui lui semble sortir du cadre de cette charte.

La règle en cas d'hésitation tient en une phrase : dans le doute, on demande avant, on ne régularise pas après.

11. Formation et veille

L'ensemble de l'équipe a suivi une formation couvrant la pratique des outils d'IA et leurs enjeux : éthique, biais algorithmiques, hallucinations. Cette base commune conditionne l'application de la présente charte.

Arxama s'engage à maintenir ce niveau :

- mise à jour des compétences de l'équipe au rythme des évolutions des outils ;
- point IA lors des réunions d'équipe pour partager pratiques, limites et découvertes ;
- intégration de tout nouveau collaborateur avec remise de cette charte et sensibilisation dédiée.

La veille réglementaire portée par la référente alimente ces mises à jour, en particulier sur le calendrier d'application de l'AI Act.

12. Les 10 règles d'or chez Arxama

Dix questions que nos clients sont en droit de nous poser. Dix réponses qui nous engagent.

Challenge	Notre réponse
1. « L'IA remplace vos créatifs ? »	Non. L'IA exécute, l'équipe décide. Chaque livrable est conçu, vérifié et signé par un humain.
2. « Nos données finissent dans les modèles ? »	Non. Comptes sécurisés, entraînement des modèles désactivé, et aucun document confidentiel ne franchit la porte d'un outil d'IA.
3. « Et les données personnelles ? »	Rien au-delà du nom. Ni coordonnées, ni fichiers de contacts, ni données RH, ni données sensibles.
4. « Une IA invente, comment le savez-vous ? »	Chiffres, sources et citations vérifiés à la source, relecture en binôme sur chaque contenu assisté.
5. « Qui est responsable en cas d'erreur ? »	Arxama, comme pour tout livrable. Le collaborateur produit, le binôme relit, la direction arbitre.
6. « Un visuel généré nous appartient-il ? »	Une génération intégrale n'ouvre aucun droit d'auteur. Elle est donc proscrite pour vos livrables finaux, sauf validation de la direction et information de votre part.
7. « Saurons-nous si l'IA intervient ? »	Toute question reçoit une réponse honnête. Cette charte est communicable, et nos réponses aux appels d'offres mentionnent nos usages.
8. « Nos réunions enregistrées, sous quel cadre ? »	Information systématique avant l'enregistrement, droit de refus, conservation limitée à la durée de notre collaboration.
9. « Votre équipe est-elle formée ? »	Oui, intégralement : pratique des outils, éthique, biais algorithmiques, hallucinations. Et le niveau se maintient dans le temps.
10. « Et quand la réglementation évolue ? »	Veille AI Act et RGPD, révision de la charte chaque année ou dès qu'une évolution majeure le justifie.

13. Nos bonnes pratiques IA

Au-delà des règles, huit réflexes de métier qui font la différence entre un usage subi et un usage maîtrisé :

- **Contextualiser chaque demande** : objectif, cible, ton, format attendu. Un prompt précis évite dix allers-retours et des résultats hors sujet.
- **Itérer** : le premier jet est une base de travail, jamais un résultat. On affine, on recadre, on confronte.
- **Exiger les sources** : demander d'où vient une affirmation, puis vérifier à la source. Une référence invérifiable se supprime.
- **Anonymiser par défaut** : remplacer les noms de marques et de personnes par des génériques quand ils n'apportent rien à la demande.
- **Garder la main sur l'angle** : l'IA fournit la matière, le collaborateur choisit la structure, l'angle et le mot de la fin.
- **Chasser les tics d'IA** : formules creuses, superlatifs, tirets longs, constructions répétitives. Un texte Arxama se reconnaît à sa voix, pas à son outil.
- **Une conversation par sujet** : sur les comptes professionnels, ouvrir une conversation dédiée par client ou par mission pour garder un historique propre et réutilisable.
- **Partager ses découvertes** : nouvelles fonctions, limites constatées, prompts efficaces alimentent le point IA des réunions d'équipe.